

*République Française*  
*Département : LOZERE*  
*Arrondissement : Florac*  
**PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE**

Séance du mardi 17 février 2026

Délibération N° DE\_2026\_025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
18	15	15
Date de la convocation : 13/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-sept février deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Foyer Logement), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Olivier MALACHANNE, Stéphane MAURIN, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés :

Absents et Excusés : Guillaume HARVOIS, Thibaud MALGOUYRES, Daniel MOLINES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michèle BUISSON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Régularisation de voirie - échange foncier Hameau de la Brousse**

Dans le cadre de la gestion et de la régularisation de la voirie communale, il est apparu nécessaire de procéder à un échange de parcelles entre la commune et Messieurs DAUDE Joël et COLLENOT Bruno afin de régulariser la situation foncière des emprises de voirie et garantir la sécurité juridique des biens publics.

Cet échange permettra :

- D'assurer la continuité et la sécurité de la voirie communale,
- De clarifier les limites foncières entre la commune et le propriétaire,
- De respecter les règles d'urbanisme en vigueur.

Les parcelles concernées sont les suivantes suivant plan de division et extrait cadastral joints:

- Parcelle communale cadastrée H 842, d'une superficie de 06 ca (6 m<sup>2</sup>), située chemin du Courtet - Lieu-dit La Brousse - 48220 Pont de Montvert Sud-Mont-Lozère
- Parcelle privée cadastrée H 841, d'une superficie de 02 ca (2 m<sup>2</sup>), située Chemin du Courtet - Lieu-dit La Brousse - 48220 Pont de Montvert Sud-Mont-Lozère

Date de transmission de l'acte: 27/02/2026

Date de réception de l'AR: 27/02/2026

048-200057594-DE\_2026\_025-DE  
A G E D I

DE\_2026\_025

Conditions de l'échange:

- La commune cède à Messieurs DAUDE Joël et COLLENOT Bruno la parcelle cadastrée H 842,
- En contrepartie, Messieurs DAUDE Joël et COLLENOT Bruno cèdent à la commune la parcelle cadastrée H 841,
- Les deux parties conviennent que cet échange est réalisé à titre gratuit,
- Les frais liés à cet échange (notaire, géomètre, publicité foncière, etc.) seront à la charge partagée équitablement entre les échangistes

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- **Approuve** l'échange foncier entre la commune et les Consorts DAUDE - COLLENOT tel que présenté,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cet échange,
- **Donne pouvoir** à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes démarches auprès des services compétents (service cadastre, notaire, etc.),
- **Décide** que les frais afférents à cette opération seront partagés à parts égales entre les échangistes

Stéphane MAURIN  
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michèle BUISSON  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 27/02/2026  
Date de réception de l'AR: 27/02/2026

048-200057594-DE\_2026\_025-DE  
A G E D I

DE\_2026\_025